

BAC BONBON



CONCENTRÉ PUISSANT SURODORANT
ODORIFÉRANT HYDRODISPERSABLE pour l'ASSAINISSEMENT et la
NEUTRALISATION des MAUVAISES ODEURS

- Non caustique
Sans soude ou potasse
- NETTOYANT
- HYDRODISPERSABLE
- DESTRUCTEUR D'ODEURS
- SURODORANT
- PH NEUTRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
ODEUR	: Puissante de fruits rouges et de friandises
COULEUR	: Orangée.
MASSE VOLUMIQUE	: 940 g/l +/- 20 g/l environ.
ASPECT	: Limpide.
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre
pH pur	: 6,80
INFLAMMABILITÉ	: INFLAMMABLE
POINT d'ÉCLAIR	: 26 °C – Afnor coupe fermée.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Dispersable dans l'eau

Très concentré en huiles essentielles surodorantes. **LONGUE REMANENCE OLFACTIVE.**

Par son pouvoir odoriférant puissant, apporte une odeur fraîche et fruitée, saine et particulièrement agréable.

Apporte une action odoriférante agréable en addition dans les détergents, les nettoyeurs de sols dilués compatibles.

.UTILISATIONS :

<ul style="list-style-type: none">▶ Proximité de zones malodorantes▶ Locaux à poubelles	<ul style="list-style-type: none">▶ Lieux de passages▶ Halls d'accueil ou d'hôtels▶ Gares▶ Salles de réunion▶ Cages d'ascenseurs▶ Vestiaires▶ Salles de sports	<ul style="list-style-type: none">▶ Autobus▶ Métros et « Chemin de fer »▶ Maisons de retraite▶ Bureaux▶ Immeubles collectifs▶ Caves▶ Sous-sols▶ Parkings▶ Bâtiments publics
--	--	---



Aux extraits de fruits rouges



Hammam – sauna



Vestiaires



Lieux collectifs



Fitness


MODES ET DOSES D'EMPLOI

Préparation de la solution mère

BAC BONBON superbase ----- 10 % à 50 %

EAU ----- 90 % à 50 %

Mise en œuvre de la solution mère

FONCTION	UTILISATIONS	
SURODORANT RÉMANENT	1 / Pur : Par pulvérisation directement sur les surfaces et parois où l'on souhaite amener et fixer un effet surodorant.	
	2 / Pur : Par brumisation en 1 ou 2 reprises dans l'atmosphère selon l'intensité odorante souhaitée en fonction des locaux.	
	3 / Dilué : Par apport dans la solution de nettoyage ou dans l'eau de rinçage pour application sur les sols ou carrelages thermoplastiques, etc...	

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée de composés surodorants hydrosolubilisés à base d'essences de plantes et d'huiles essentielles, d'agents dispersants favorisant l'application.

RECOMMANDATIONS



N° **102**
HJ 2045

ATTENTION

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
 Conserver hors de la portée des enfants.
 Bien refermer l'emballage après chaque utilisation. Stocker et utiliser à l'écart de sources de chaleur ou de flamme.
 Ne pas fumer pendant l'application.
 Toujours effectuer au préalable, un essai préliminaire pour déterminer compatibilités, concentrations appropriés par rapport à l'effet recherché.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
 B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
 Tél / Fax: 26 36 76
 E-mail : t-pac@t-pac.nc
 NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
 SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Ref. 5452
 Révision n° 4
 219196 HJ